



BARÈME DES HONORAIRES AU 17 février 2022

LOCATIONS A L'ANNEE				
	A la charge du Bailleur		Due par chacune des parties *	
Surface Habitable en m ²	Honoraires de Négociation TTC	Honoraires de rédaction de bail TTC	Honoraires d'état des lieux TTC	
0 à 40 m ²	100 €	8 € x m ²	3 € m ²	
41m ² à 70m ²	100 €	6,5 € x m ²	3 € m ²	
71m ² à 100 m ²	200 €	5 € x m ²	3 € m ²	
101m ² et +	200 €	4 € x m ²	3 € m ²	
Honoraires de Gestion	6 % TTC (8,50 % TTC pour les stationnements)			

**Conformément à la loi du 6 juillet 1989 rectifiée le 6 août 2014 (décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014), les honoraires maximum indiqués ci-dessus correspondent à la quote-part due par chacune des parties*

	BAIL COMMERCIAL		LOCATION SAISONNIERE	
A la charge du :	Bailleur	Locataire	Propriétaire	Locataire
Négociation	3 % TTC	3 % TTC		
Rédaction	/	4 % TTC		
Etat des Lieux	1 % TTC	1 % TTC		
Honoraires maximum de Gestion/Location	4 % TTC du loyer annuel		12 % TTC du loyer	20 – 24 % TTC du loyer

TRANSACTIONS			
Prix Net Vendeur	1 € à 150 000 €	De 150 001 € à 400 000 €	Plus de 400 000 €
Commission TTC **	6,5 %	5,80 %	5,0 %
	Honoraires minimum 3 000 €		
** Les honoraires sont un forfait calculé sur le prix de vente FAI (frais d'agence inclus) et basé sur les pourcentages indiqués ci-dessus. Ce forfait correspond au tarif maximum des honoraires.			
Les honoraires de l'agence sont à la charge de l'acquéreur. En cas de délégation, les honoraires mentionnés sont ceux de l'agence qui détient le mandat initial.			
<i>Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçu.</i>			

SAS Investissement Immobilier de l'Ouest au Capital de 40 000 € - RSC VANNES B 333 832 269
2 Place des Huniers – Port du Crouesty – 56640 - ARZON

Carte Professionnelle N°CPI 5605 2017 000 017 792. Délivrée par la CCI du Morbihan.

GALIAN – 89 rue La Boétie 75008 PARIS Garantie financière de 140 000 € en Transaction - 140 000 € en Gestion – 120 000 € en Syndic.

BANQUE PALATINE – N° Compte 00105000533 – Versements par chèque ou par virement

Taux de TVA 20 %